



La Lettre d'information de Molsheim

Décembre 2008

**Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 16 décembre 2008
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 9 octobre 2008

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2008.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3^e trimestre 2008

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008. Dans le cadre de ses délégations, le Maire :

- a autorisé l'association Arts et cloître à utiliser un local à la Chartreuse pour l'organisation d'un cycle de conférences durant la saison 2008 - 2009.
- a délivré deux concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein
- a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain sur les 20 demandes présentées du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008.

Point 3 : Coopération intercommunale - Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement - modification statutaire

Le Conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Cette dernière se voit dotée de deux nouvelles compétences :

1. la création et la gestion d'un relais d'assistantes maternelles (RAM)
2. le balayage mécanisé trimestriel des rues asphaltées (enrobées) en agglomération ouvertes à la circulation publique.

Point 4 : Coopération intercommunale - Sivom de Molsheim-Mutzig et environs : suppression et extension de compétences - modification statutaire

Le Conseil municipal a accepté la suppression, dans les statuts, des compétences du Sivom de Molsheim-Mutzig et environs, suite à la fin du remboursement des prêts relatifs aux aménagements suivants :

- Molsheim : participation financière au collège II ; conception, réalisation et financement de la construction d'une base de canoë-kayak
- Dinsheim-sur-Bruche : conception, réalisation et financement de la construction d'un petit chalet-abri pour les activités sportives dans l'enceinte d'un foyer communal
- Ergersheim : conception, réalisation et financement de la construction d'un centre socio-culturel

Le Conseil municipal a également approuvé la réalisation et le financement, par le Sivom de Molsheim-Mutzig et environs, de la construction d'un centre sportif dans l'enceinte du complexe Atalante, sis sur les parcelles cadastrées section 11, n° 100 et section 42, n°166 à Molsheim.

Point 5 : Sivom de Molsheim-Mutzig et environs - base de canoë kayak - transfert du bien suite à la suppression de la compétence

Le Conseil municipal a approuvé le transfert de l'ensemble immobilier sur lequel est surbâtie la base de canoë kayak. Ce transfert résulte de la suppression de la compétence du Sivom de Molsheim-Mutzig et environs exposée au point 4.

L'assemblée communale a précisé que le bien immobilisé, surbâti section 6 parcelle 11 et sis route de Dachstein, sera intégré dans l'inventaire et l'état de l'actif de la commune de Molsheim.

Point 6 : Délégation de service public - fourrière automobile - attribution

Suite à sa décision de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la mise en fourrière de véhicules en infraction ou accidentés en application de l'article L-1411 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a retenu la candidature de la société Noss Dépannage pour la gestion de la mise en fourrière pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2008 -

Point 7 : Budget principal et budgets annexes - décision budgétaire modificative n°02/2008

Le Conseil municipal a approuvé les décisions budgétaires modificatives suivantes :

- budget principal de la Ville de Molsheim : décision motivée principalement par une modification de subvention aux associations, et financée par le remboursement du fonds de compensation pour la TVA pour un montant total de 87 000 €
- budget camping municipal : écritures de réajustement budgétaire équilibrées en recettes et en dépenses pour un montant global de 12 125 € en section de fonctionnement et de - 4 110 € en section d'investissement
- budget succession Hutt : modification consentie pour régulariser une erreur d'imputation de compte sur l'exercice 2007 pour un montant de 2 871 €.

Point 8 : Budget annexe camping - durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Le Conseil municipal a fixé les durées d'amortissement par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles. Par ailleurs, il a déterminé un seuil unitaire de 762 €, en deçà duquel les immobilisations de moindre valeur ou de consommation rapide permettent un amortissement sur un an. Il a également confirmé que les dotations aux amortissements des biens en question sont liquidées sur la base du coût historique de l'immobilisation et amorties en général selon la méthode linéaire.

Point 9 : Subvention au budget annexe camping - travaux d'équipements

Afin d'assurer l'équilibre du budget annexe "camping municipal" au titre de l'exercice 2008, le Conseil municipal a décidé le versement d'une subvention de 42 000 € du budget principal vers ce budget annexe pour faire face à l'aménagement de cinq plateformes pour mobil-home et l'acquisition de deux mobil-homes supplémentaires.

Point 10 : Convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titre d'identité et de voyage - passeport biométrique

Dans le cadre de la délivrance des passeports "dits" biométriques à compter de fin juin 2009 comportant l'image numérisée du visage du demandeur ainsi que ses empreintes digitales, le Conseil municipal a approuvé la convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage dans la commune de Molsheim. Cet équipement sera mis en place par l'Agence nationale des titres sécurisés à ses frais.

Point 11 : Etablissement public foncier local - signature d'une convention pour portage foncier

Le Conseil municipal a demandé à l'Etablissement public foncier local du Bas-Rhin de porter et de gérer le bien cadastré parcelle 118 section 49 au lieudit Kurzstraeng, d'une contenance de 69,41 ares sur une période de 5 ans. Par ailleurs, il a approuvé le projet de convention de portage comportant notamment le rachat *in fine* de ce bien par la ville. L'EPFL a décidé d'acquérir la dite parcelle pour un montant de 225 582,50 € en août dernier.

Point 12 : Lotissement les Tournesols - attribution du lot n°6

Le Conseil municipal a approuvé la cession foncière du lot n°6 du lotissement les Tournesols à M. Jean-Pierre Klonowski et Mme Florence Gremminger de Molsheim. Ce terrain est destiné à accueillir une maison individuelle.

Lot	Section	Contenance	Prix de vente
6	49	environ 6.08 ares	121 600 € (soit 20 000 € l'are)

Point 13 : Acquisition foncière - lieudit Oberer Seiler - M. Greiner

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles appartenant à M. Jean-Paul Greiner et cadastrées comme suit :

Section	Parcelle	Lieudit	Contenance (ares)	Prix d'acquisition
22	79	Berg	5,81	581 € (soit 100 € l'are)
	148	Oberer Seiler	11,30	6215 € (soit 550 € l'are)
	208	Oberer Seiler	1,71	940,5 € (soit 550 € l'are)
			Total	7736,50 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2008 -

Point 14 : Rue des Romains - cession foncière au profit des époux Kauss

Le Conseil municipal a décidé la cession de la parcelle 61 section 27 d'une contenance de 1,57 are et située rue des Romains, pour un montant de 13 482 €, au profit des époux Kauss.

Point 15 : Rue des Remparts - cession foncière au profit des époux L'Henry

Suite à la cession de la propriété sise 10 rue des Remparts et au découpage parcellaire qui en a découlé, le Conseil municipal a décidé la cession des parcelles suivantes au profit des époux L'Henry :

Section	Numéros	Contenance (ares)	Numéro d'inventaire	Prix d'acquisition
3	385/94	0,94	T03-385	3 055,00 €
	374/45	0,71	T03-374	2 307,50 €
	387/45	0,33	T03-387	1 072,50 €
			Total	6435,00 €

Par ailleurs, le Conseil municipal a également décidé la cession de l'emprise cadastrée section 3 parcelle 382/0.44, d'une contenance de 1 m² au profit des époux L'Henry moyennant le prix de un euro symbolique, sous réserve du déclassement à intervenir. En effet, lors des relevés géométriques effectués, il s'est avéré que le mur de la propriété empiétait pour 1 m² sur la voie publique.

Point 16 : Régime indemnitaire - filière police municipale

A titre dérogatoire, le Conseil municipal a décidé d'ouvrir le bénéfice de l'Indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents relevant du cadre d'emploi de chef de service de police municipale, de catégorie B, et rémunérés au-delà de l'indice brut 380.

Point 17 : Attribution de l'indemnité de conseil au receveur principal pour la durée du mandat

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil municipal a décidé de reconduire l'indemnité de conseil au profit du receveur municipal pour toute la durée du mandat de l'assemblée municipale.

Point 18 : Document unique d'évaluation des risques professionnels - Ateliers municipaux

Après avoir pris connaissance du diagnostic effectué en matière d'hygiène et de sécurité aux Ateliers municipaux, le Conseil municipal a approuvé le plan d'actions étudié dans le cadre de cette évaluation des risques, ainsi que sa mise en œuvre progressive. Sont notamment concernés par cette démarche de sécurisation, les ateliers menuiserie, peinture ainsi que le hangar des ateliers.

Point 19 : Amicale des anciens de Tambow - don à la ville de Molsheim

Les *Malgré-nous* du secteur de Molsheim, Marlenheim et Rosheim, enrôlés de force dans la *Wehrmacht* durant la Seconde Guerre mondiale, faits prisonniers et détenus notamment dans le camp soviétique de Tambow, désirent perpétuer le souvenir de leur histoire et de leur engagement au-delà des représentants de l'Amicale de la section locale dont le plus jeune membre est âgé de 82 ans. A cet égard, l'association a souhaité anticiper la remise du drapeau de la section à la Ville de Molsheim.
Le Conseil municipal a accepté avec reconnaissance le don de cet étendard de la section de Molsheim, Marlenheim et Rosheim des anciens de Tambow dont la remise officielle interviendra lorsqu'aucun des membres actuels de la liste transmise à la Ville de Molsheim et dont sept sociétaires résident à Molsheim, ne sera plus en mesure de représenter publiquement l'association.

Point 20 : Forêt communale à Urmatt - conditions de concessions d'occupation de terrains - M. Jean-Pierre Metzger

Suite à l'échéance du contrat d'occupation privative de terrains situés dans la forêt communale d'Urmatt au nom de M. Jean-Pierre Metzger le 31 décembre 2008, le Conseil municipal a décidé d'accepter le renouvellement de cette convention pour une durée de 6 ans. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 60 €.

Point 21 : Forêt communale à Urmatt - conditions de concessions d'occupation de terrains - M. Bernard Pavis d'Escurac

Suite à l'échéance du contrat d'occupation privative de terrains situés dans la forêt communale d'Urmatt au nom de M. Bernard Pavis d'Escurac le 31 décembre 2008, le Conseil municipal a décidé d'accepter le renouvellement de cette convention pour une durée de 6 ans. Le montant de la redevance annuelle est fixé à 60 €.

Point 22 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt - exercice forestier 2010 - approbation de l'état d'assiette 2010 Le Conseil municipal a approuvé les états d'assiette des coupes prévisionnelles 2010 dans le but de pérenniser la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les parcelles à marteler s'étendent sur une superficie de 31,64 ha.

Point 23 : Agrandissement de la garderie du Centre - marché de maîtrise d'œuvre Après avoir approuvé les travaux d'agrandissement de la garderie du Centre pour un montant total estimé à 165 000 € lors de la dernière réunion de l'assemblée délibérante du 9 octobre 2008, le Conseil municipal a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre à M. Claude Schwengler, architecte, pour un taux d'honoraires de 9,6 % sur le montant des travaux.

Point 24 : Aménagement de la route des Loisirs - avenant n°1 au lot n°1 terrassement/assainissement/chaussée/piste cyclable Suite à la réalisation de travaux supplémentaires par l'entreprise Transroute, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 positif d'un montant global de 9 027,21 € HT (10 796,54 € TTC) au marché des travaux d'aménagement global de la route des Loisirs à Molsheim Mutzig. Il est précisé que le montant du marché est arrêté à 337 731,06 € HT, soit 403 904,82 € TTC.

Point 25 : Subvention d'équilibre au Centre communal d'action sociale - dotation complémentaire de fonctionnement pour l'exercice 2008 Au regard de l'évolution constatée des coûts de gestion, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une dotation complémentaire d'équilibre de 42 000 € au Centre communal d'action sociale de la ville de Molsheim au titre de sa participation financière à son fonctionnement pour l'exercice 2008.

Point 26 : Subvention de fonctionnement à la halte garderie "Les p'tits ours" - exercice 2008 Suite au recrutement d'une salariée pour augmenter la capacité d'accueil de la halte garderie "Les p'tits ours", et dans le but de pérenniser l'association au sein de la ville de Molsheim, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à la halte garderie.

Point 27 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs - répartition pour l'exercice 2008 Comme chaque année, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs au titre de l'exercice 2008. Le montant total s'élève à 62 416,40 €, réparti comme suit :

- **Associations à objet sportif** : Aïkido club Molsheim, 1 272 € ; Judo club Molsheim, 2 656 € ; Karaté club Molsheim, 1 646 € ; Sambo club Molsheim 1 572 € ; Taekwondo club, 1 858 € ; Moc badminton, 1 870 € ; Moc handball, 2 608 € ; Moc Volley-ball, 1 834 € ; Cercle Saint-Georges basket, 2 342 € ; La Sportive de Molsheim, 2 402 € ; Association de tir gymnastique volontaire, 1 364 € ; Tennis club Molsheim/Mutzig, 2 110 € ; Société de tir Molsheim, 1 754 € ; Bruche sport passion, 2 118 € ; Aquatique club Molsheim/Mutzig, 2 698 € ; Club de natation synchronisée, 1 730 € ; Ski club Molsheim/Mutzig, 1 166 € ; Club vosgien section ski, 1 026 € ; Molsheim ski nordique, 2 120 € ; Molsheim fun bike, 2 124 € ; Société hippique, 3 108 € ; Pétanque club, 548 € ; Auto racing sport Molsheim, 1 102 € ; Triathlon club, 1 784 € ; Twirling club Molsheim/Mutzig, 516 € ; Club d'échecs de la Bruche Molsheim/Ergersheim, 1 114 € ; Mutzig ovalie Molsheim, 1 910 €.
- **Associations culturelles et de loisirs** : Arts et loisirs, 983,80 € ; Club vosgien, 659,40 € ; Chœur d'hommes 1856 Molsheim, 959,40 € ; Chorale Sainte-Cécile / paroissiale, 949,80 € ; Chorale A cœur joie Césarion, 959,40 € ; Amicale et chorale du 3^e âge, 930,80 € ; Chorale Les Kaffeichle, 794 € ; Chorale chœur de femmes, 800,40 € ; Scouts guides de France, 1 009 € ; APPMA, 1 276,20 € ; Club féminin AGF - UTL, 883,60 € ; Molsheim Bugatti, 11,20 € ; Activa jeunes, 782 € ; Pinguin prod 789,20 € ; Cercle Saint-Georges, 1 018,60 € ; Association socio-culturelle des Tilleuls, 240 € ; Association socio-culturelle de la Monnaie 240 €, Ahtiram 787,60 €.

Point 28 : Subvention à l'association La Sportive de Molsheim - section sport études football au collège Rembrandt Bugatti Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 500 € à La Sportive de Molsheim au titre de sa contribution aux dépenses d'enseignement liées à la section Sport-études football pour l'année scolaire 2008-2009.

Point 29 : Subvention à l'association Arts et cloître de Molsheim Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 050 € à l'association Arts et cloître. Cette participation financière est destinée à apporter une aide forfaitaire pour l'organisation d'un cycle de sept conférences et contribuera à l'investissement d'un équipement de sonorisation.